PROGRAMME DE FORMATION

COMMENSALES Formation · 46 rue Marc Mougneres, 40210 Labouheyre

Santé et sécurité au travail en ESSMS : le rôle du manager

À l'issue de la formation, les participants seront capables de situer les obligations de l'employeur, les documents utiles et les interlocuteurs de leur établissement, de distinguer ce qu'ils décident, ce qu'ils font arbitrer et ce pour quoi ils sollicitent un appui, d'observer une situation de travail et de choisir une mesure de prévention adaptée, de réagir à une alerte, un incident ou un accident, d'analyser ce qui l'a rendu possible avec la méthode de l'arbre des causes et de construire une action de prévention applicable sous trente jours.

Public	Managers et encadrants de proximité en établissement social et médico-social (directeurs adjoints, chefs de service, coordinateurs, responsables d'équipe)
Prérequis	Aucun prérequis réglementaire. Une utilisation courante d'un ordinateur et d'un navigateur web est recommandée.
Durée	10 h 30 de travail en ligne (durée estimée), à votre rythme, avec exercices écrits ou dictés, corrigés expliqués et quiz final.
Effectif	Individuel, en ligne.
Lieu et modalité	Présentiel, dans vos locaux (Landes et Nouvelle-Aquitaine).
Tarif	Tarif sur devis : il dépend du nombre de personnes et du parcours choisi.
Délai d'accès	Réponse sous 48 h ouvrées. Formation possible sous 2 à 4 semaines, selon vos disponibilités et notre calendrier.
Validation	Attestation de fin de formation

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Repérer le lien entre vos décisions de management et la santé au travail, mesurer votre marge de décision, rédiger une demande d'arbitrage et utiliser les quatre leviers : agir, organiser, alerter, suivre.
- Énoncer l'obligation de l'employeur et les neuf principes généraux de prévention, comprendre le DUERP, distinguer fonction et délégation et identifier les acteurs de la prévention de votre établissement.
- Distinguer danger, exposition, événement et dommage, repérer les familles de risques du secteur, décrire des situations d'exposition, choisir deux priorités argumentées et piloter avec des indicateurs.
- Choisir des mesures selon l'ordre de préférence, organiser une prise de poste, conduire un échange de prévention, intégrer un rituel court dans vos temps managériaux et conduire un

entretien de retour.

- Protéger d’abord face à une menace, rédiger une trace factuelle, distinguer faits et jugements, construire un arbre des causes à partir de faits et en tirer des mesures vérifiables.
- Construire un plan d’actions à trente jours, traiter seul un cas de décision, comparer votre réponse d’avant et d’après et vous engager sur la suite.

Programme détaillé

MODULE 1 — LE RÔLE DU MANAGER DANS LA PRÉVENTION

- Repérer le lien entre vos décisions de management et la santé au travail, mesurer votre marge de décision, rédiger une demande d’arbitrage et utiliser les quatre leviers : agir, organiser, alerter, suivre.

MODULE 2 — OBLIGATIONS LÉGALES ET RESPONSABILITÉS

- Énoncer l’obligation de l’employeur et les neuf principes généraux de prévention, comprendre le DUERP, distinguer fonction et délégation et identifier les acteurs de la prévention de votre établissement.

MODULE 3 — INTÉRÊT DE LA SST ET REPÉRAGE DES RISQUES

- Distinguer danger, exposition, événement et dommage, repérer les familles de risques du secteur, décrire des situations d’exposition, choisir deux priorités argumentées et piloter avec des indicateurs.

MODULE 4 — INTÉGRER LA PRÉVENTION AU MANAGEMENT QUOTIDIEN

- Choisir des mesures selon l’ordre de préférence, organiser une prise de poste, conduire un échange de prévention, intégrer un rituel court dans vos temps managériaux et conduire un entretien de retour.

MODULE 5 — RÉAGIR À UNE ALERTE, UN INCIDENT OU UN ACCIDENT ; L’ARBRE DES CAUSES

- Protéger d’abord face à une menace, rédiger une trace factuelle, distinguer faits et jugements, construire un arbre des causes à partir de faits et en tirer des mesures vérifiables.

MODULE 6 — PLAN D’ACTION ET ÉVALUATION DES ACQUIS

- Construire un plan d’actions à trente jours, traiter seul un cas de décision, comparer votre réponse d’avant et d’après et vous engager sur la suite.

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation réalisée en ligne dans l’école COMMENSALES : leçons guidées autour d’un cas fil rouge, exercices écrits ou dictés avec corrigés expliqués, questions de vérification, bilans de module, quiz final et fiches imprimables.

Évaluation et validation

Quiz final de 20 questions tirées dans une banque de 52 situations nouvelles (non vues dans les leçons), seuil 80 %, corrections expliquées. Cas pratique final de décision (leçon 6.2) et reprise avant / après évalués par une personne ; aucune note automatique sur les productions écrites.

Formation Commensales non certifiante. Non inscrite au RNCP ni au Répertoire spécifique (RS). Une attestation de fin de formation peut être délivrée selon les conditions applicables.

École en ligne

Formation réalisée en ligne dans l’école COMMENSALES : leçons guidées autour d’un cas fil rouge, exercices écrits ou dictés avec corrigés expliqués, questions de vérification, bilans de module, quiz final et fiches imprimables.

Financement

Tarifs HT. Formation entièrement en ligne : aucun frais de déplacement. Nous vous aidons à préparer votre demande de prise en charge (OPCO, France Travail…).

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : signalez votre besoin avant la formation, nous étudions ensemble les adaptations (rythme, supports, lieu, matériel). L’école en ligne propose un narrateur, une loupe jusqu’à 200 % et un mode de lecture facilitée. Référent handicap : Antonio Dominguez, formation@commensales.fr, 07 71 59 66 26.

Références

Contenus originaux de COMMENSALES Formation, établis à partir du Code du travail et des publications de l’INRS ; la liste des sources officielles est jointe aux fiches du parcours.

Contact et inscription
COMMENSALES Formation — 46 rue Marc Mougneres, 40210 Labouheyre
formation@commensales.fr · 07 71 59 66 26 · Référent handicap : Antonio Dominguez

Programme à jour au 05/11/2026. Les modalités pratiques (dates, lieu, horaires, nombre de participants) sont précisées dans la proposition ou la convention de formation.